

## **18<sup>ème</sup> Triathlon International de Belfort**

**Samedi 3 et Dimanche 4 juin 2023**

### **Règlement sportif du 1<sup>er</sup> Duathlon L**

Le présent Règlement sportif s'applique à tout participant à l'épreuve Duathlon L organisée par Territoire de Sports dans le cadre du Triathlon International de Belfort, les 3 et 4 juin 2023.

Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente (CGV) consultables par ailleurs (site "[triathlondebelfort.com](http://triathlondebelfort.com)"). En cas de conflit avec des dispositions des CGV, les dispositions du Règlement sportif prévaudront.

**L'inscription aux compétitions vaut acceptation de ce règlement et toute personne inscrite au Duathlon L du Triathlon de Belfort s'engage à son respect.**

#### **1. Présentation de l'épreuve**

L'épreuve de Duathlon est organisée le samedi 3 juin 2023 à 9h.

Cette épreuve se déroule sur le site du lac du Malsaucy - base de loisirs départementale située sur la commune de Sermamagny :

- Le parcours cyclisme emprunte les routes du Territoire de Belfort, du Haut-Rhin et de la Haute-Saône sur un périmètre s'étendant jusqu'au Ballon d'Alsace en passant par Plancher-Bas, Giromagny, Rougemont-le-Château et Masevaux ;
- Les épreuves de course à pied se déroulent sur les chemins qui quadrillent et entourent le site.

Le détail du tracé est consultable sur le site "[triathlondebelfort.com](http://triathlondebelfort.com)"

#### **2. Conditions de participation**

L'épreuve de Duathlon est ouverte à tous, licenciés de la Fédération Française de Triathlon (FFTri) ou non. Cette épreuve est ouverte aux 18 ans et plus. Elle se court en individuel uniquement.

#### **3. Inscription : pièces à fournir lors de l'inscription**

Pour les licenciés :

- Licence FFTRI ou licence d'une fédération affiliée à l'ITU (nota : validité uniquement pour les fédérations suivantes : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Suisse - sinon cf. "non-licenciés").
- Licence FFC et FFA

Pour les non-licenciés :

- Certificat médical de moins d'un an à la date du retrait des dossards de "non contre-indication à la pratique du duathlon/triathlon en compétition"

Voir également CGV pour plus de détails.

#### **4. Tarifs et modalités d'inscription, de règlement, d'annulation et de remboursement**

Les tarifs ainsi que les modalités d'inscription, de règlement, d'annulation et de remboursement sont précisées dans les CGV consultables sur le site "[triathlondelbelfort.com](https://www.competitionsportive.com)".

#### **5. Retrait des dossards**

Le retrait des dossards s'effectue aux horaires suivants :

- Vendredi 2 juin 2023 de 10h à 12h et de 14h à 20h
- Samedi 3 juin 2023 de 7h à 8h

Les dossards seront remis sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. Au besoin l'athlète fournira la ou les justificatifs non remis lors de l'inscription (cf. CGV).

En cas de non-présentation des pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne seront effectués.

Les dossards de plusieurs concurrents peuvent être retirés par une personne pouvant justifier de son identité et de celle de chaque concurrent concerné, avec si besoin, les justificatifs manquant à l'inscription.

L'attribution des numéros de dossard sera effectuée à la discrétion de l'organisateur. Elle relève de la seule responsabilité de l'organisateur et il ne sera en aucun cas possible de modifier son numéro de dossard.

A chacun des participants, sont remis un sac et une enveloppe comportant :

- Un dossard nominatif
- Une puce (transpondeur) et son support (\*)
- Un bracelet poignet numéroté
- Une étiquette autocollante numérotée pour le vélo et une pour le casque
- Un cadeau partenaire
- Pour les ravitaillements : gels et barres énergétiques

(\*) les puces (transpondeurs) sont à restituer à la fin de l'épreuve dans le parc à vélo. Toute puce non restituée sera facturée 50 €.

#### **6. Consignes sportives**

La manifestation n'est pas sous agrément de FFtri mais quelle que soit l'épreuve, la compétition est soumise au Règlement Sportif Fédéral, disponible sur <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>. L'inscription à cette compétition vaut acceptation et respect de ce règlement et des présentes dispositions.

Outre le respect du règlement fédéral, les concurrents doivent se conformer aux directives de course (organisateur, arbitres et bénévoles).

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les commissaires de course et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Les concurrents sont tenus de porter le dossard fourni par l'organisateur (pouvant comporter le marquage de sponsors de la Compétition), pour la partie vélo et course à pied. Le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué en tout et partie.

**Aire de transition** : un contrôle de conformité est effectué à l'entrée du parc, suivant les règles fédérales (vélo, port du casque, identification du concurrent : dossards, plaque de cadre, port de la puce (transpondeur) électronique).

Le départ de l'épreuve s'effectuera en "mass start" depuis la plage du Malsaucy.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le mode de départ à tout moment et ce jusqu'à 1h avant le départ.

**Cyclisme : le drafting / aspiration-abris est interdit.**

Il est interdit aux concurrents d'être suivis par tout véhicule ne faisant pas partie de l'organisation.

La course s'effectue sur des routes ouvertes à la circulation et les concurrents ont **l'obligation de respecter les règles du Code de la Route**, en particulier de rouler sur le côté droit de la chaussée, de ne pas couper les virages ou franchir les lignes axiales, quelles que soient les circonstances et quelle que soit la configuration routière. L'organisateur ne peut être tenu responsable de tout manquement au respect du Code de la Route par les concurrents. Dans ce cas, seule la responsabilité du concurrent est engagée.

**En cas d'accident dû au non-respect du code de la route, le concurrent engage seul sa responsabilité.**

**Course à pied** : la distance s'effectue en 1 boucle de 7km pour la chacune des sections.

## 7. Chronométrage

Chaque concurrent est équipé d'une puce (transpondeur) permettant le chronométrage avec relevé des temps intermédiaires : retour 1<sup>ère</sup> boucle CAP, sortie du parc AT, retour parc AT, départ course à pied et arrivée, géolocalisation.

## 8. Ravitaillements

Les ravitaillements prévus sont les suivants :

| Vélo            | Localisation   | Km  | Plage horaire |       | Ravitaillement |        |           |
|-----------------|--|-----|---------------|-------|----------------|--------|-----------|
|                 |  |     | début         | fin   | Liquide        | Solide |           |
| <b>Ravito 1</b> | <b>Grosmagny</b><br><i>D12 / au droit du cimetière</i>   | 24  | 9h00          | 12h00 | ✓              |        |           |
| <b>Ravito 2</b> | <b>Wegscheid</b><br><i>D466 - au droit de la propriété 66 rue Georges Pompidou</i>   | 46  | 9h30          | 13h00 | ✓              |        |           |
| <b>Ravito 3</b> | <b>Ballon d'Alsace</b><br><i>D465 / Chalet de la Tête de la Redoute</i>  | 60  | 10H00         | 15h00 | ✓              |        |           |
| Course à Pied   | Localisation   | Km  | Plage horaire |       | Ravitaillement |        | Epongeage |
|                 |  |     | début         | fin   | Liquide        | Solide |           |
| <b>Ravito 1</b> | <b>Sortie de l'AT</b><br><i>50 m. en sortie du parc à vélos le long du chemin de la plage</i>                                      | -   | 11h00         | 17h30 | ✓              |        |           |
| <b>Ravito 2</b> | <b>Lachapelle-sous-Chaux</b><br><i>Demi-tour au carrefour Rue de Bellevue / Rue de la Libération / au droit de la propriété 44</i> | 2,3 | 11h00         | 17h30 | ✓              |        | idem      |
| <b>Ravito 3</b> | <b>Sermamagny</b><br><i>le long du chemin du Cramenus après le ponton du déversoir de la Véronne</i>                               | 4,6 | 11h00         | 17h30 | ✓              |        |           |
| <b>Arrivée</b>  | <b>Sur le site en sortie de l'arche d'arrivée</b>  | -   | 11h00         | 19h30 | ✓              | ✓      |           |

## 9. Contrôle des courses

Les commissaires de course veilleront au respect du règlement sur tout le parcours : les concurrents ne respectant pas l'éthique et l'équité sportives de même que le présent règlement pourront faire l'objet de pénalités ou d'une disqualification et mis hors course sans appel.

Les commissaires de course ont pour mission :

- De veiller au comportement des concurrents (respect du règlement fédéral, de l'éthique sportive et environnementale ...);
- De garantir sécurité et protection des concurrents ;
- De faire respecter l'équité.

Le barème des pénalités est de 5 mn. Les temps de pénalités seront décomptés sur le temps d'arrivée.

## 10. Briefings

Les concurrents doivent impérativement assister au briefing d'avant course, qui se déroulera dans la 1/2 heure qui précède le départ, de façon à être informé des particularités ou conditions propres à l'épreuve (impératifs de sécurité, points singuliers, éventuelles modifications de dernières minutes, etc.).

Ils doivent avoir pris connaissance préalablement des parcours et des briefings présentés et consultables sur le site "[triathlondebelfort.com](http://triathlondebelfort.com)").

## 11 Respect de l'Environnement

Les athlètes se doivent de respecter la Réglementation Fédérale (FFTri), en particulier celle concernant le respect de l'environnement : ils sont notamment dans l'obligation de " prendre toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel ils évoluent".

Dans le cas présent, l'épreuve se déroule pour partie en milieu naturel préservé : site du Malsaucy et ses environs, en particulier pour tous les circuits de course à pied. En outre, l'épreuve vélo du Duathlon L traverse des périmètres Natura 2000, notamment au Ballon d'Alsace. Les concurrents s'engagent à respecter ces espaces et à ne procéder à aucun jet de débris sur le parcours. D'une manière générale, le jet de débris ou l'abandon de matériel, de vêtements et d'accessoires est interdit en dehors des zones de propreté situées aux ravitaillements. Tout défaut et non-respect de l'éthique environnementale est passible de sanction voire de disqualification.

Sur le site-village du Triathlon, une gestion sélective des déchets est mise en place de manière à favoriser le tri des déchets. Le public et les concurrents sont invités à s'y conformer.

## 12. Lutte anti-dopage

Des contrôles anti-dopage pourront être mis en place lors de la manifestation à l'initiative de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage et des autorités sanitaires.

Les athlètes devront s'y conformer sous peine de disqualification.

## 13. Protocole sanitaire anti-Covid-19 (sous-réserve)

Le protocole sanitaire anti-Covid-19 mis au point en concertation avec les autorités préfectorales et de santé est consultable sur le site [triathlondebelfort.com](http://triathlondebelfort.com)".

Il s'impose à tous : encadrement, athlètes, bénévoles, intervenants extérieurs, prestataires, exposants et public.

#### **14. Modification, adaptation ou annulation de l'épreuve**

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment :

- D'adapter l'épreuve en modifiant notamment le tracé, les horaires de courses ou la typologie de de l'épreuve
- De supprimer ou interrompre les courses si des situations imprévues (état de surface, pollution, vent, orage...) indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent, et ce, sans indemnités compensatoires.

En cas d'annulation de l'épreuve prise dans les 7 jours précédents l'épreuve, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. De même, si pour les mêmes raisons l'une ou l'autre des épreuves devait être adaptée, décalée ou déplacée, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

#### **15. Assurance**

**Responsabilité Civile et Dommages Corporels** : dans le cadre de l'organisation générale des épreuves du Triathlon du Malsaucy, l'organisateur souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses intervenants, bénévoles et de tous les participants de l'épreuve. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. A noter que la manifestation n'étant pas sous agrément de la FFTri, tout licencié FFTri ne sera pas couvert par sa licence.

**Dommege Matériel** : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte,...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort des athlètes.

#### **16. Droit à l'image**

Se reporter aux CGV